

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen
concernant**

**l'octroi du cautionnement solidaire de la Commune à la S.A.
« Manège et Centre équestre d'Yverdon-les-Bains »
pour un emprunt de Fr. 925'000.--**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 21 août 2008. Elle était composée de Mesdames Madeleine Lechmann, Françoise Weissbrodt, Messieurs Eric Gentizon, Jean-Paul Giroud, Bexhet Halimi, André Perret, Michaël Thévenaz et de la soussignée désignée comme rapporteure. Mme Maryse Schneider était excusée.

Etaient également présents à cette séance, Messieurs Rémy Jaquier, Syndic et Jean-Daniel Carrard, Municipal et Président de la société anonyme du manège. Nous les remercions de nous avoir apporté les compléments d'information nécessaires à la compréhension de ce préavis.

En préambule, il est intéressant d'évoquer que le manège a été dirigé, jusqu'à ce jour, par 3 gérants successifs, lesquels sont locataires des lieux. Nous précisons, qu'il y a 2 baux distincts, un pour le manège et l'autre pour l'appartement qui se trouve au 1^{er} étage du bâtiment.

L'équilibre financier est précaire, cependant une petite marge est annuellement dégagée et réinvestie dans les travaux d'entretien courants.

Mme Pasquier, ex-gérante du manège a sollicité en 2004, une prolongation de bail et le Conseil d'administration a rédigé un nouveau bail échéant le 1^{er} août 2010. Or, au printemps 2007, Mme Pasquier informait le Conseil d'Administration qu'elle souhaitait remettre son bail à M. Kohnké, gérant actuel du manège, le transfert de bail est approuvé par le Conseil d'administration. Lors de son départ Mme Pasquier laisse une dette de Fr. 25'000.-- d'arriérés de loyer & frais divers qui a débouché sur un acte de défaut de biens.

En juin 2007, le conseil d'administration est dénoncé par un agriculteur au Canton pour une pollution de la nappe phréatique due aux fosses à purin.

Immédiatement des dispositions sont prises pour vider les fosses et des investigations ont lieu pour en comprendre la cause. Il en ressort que l'eau de pluie et la zone de pansage s'écoulent directement dans les fosses, donc si le locataire ne prend pas ses dispositions pour vider celles-ci régulièrement cela déborde.

Le Canton demande donc que les fosses soient mises aux normes en vigueur, soit de disposer d'un volume total de 78m³, alors que le volume actuel est de 18 m³.

De plus, il faut également modifier l'évacuation des eaux de surfaces vu qu'une partie arrive directement dans les fosses à purin et contribue inutilement à l'engorgement de ces dernières.

Une partie des travaux de ferblanterie, couverture, pourraient être diminués en les confiant directement à M. Kohnké qui seraient très certainement disposé à les entreprendre.

Nous avons été informés que des abreuvoirs d'occasion ont été trouvés, dès lors le montant de Fr. 5'000.-- sera revu à la baisse.

La commission a longuement délibéré sur la privatisation ou non du manège. La majorité des membres sont d'avis qu'il faut garder ce bien dans le patrimoine communal, en effet ainsi on garantit la maîtrise du sol et la gestion est assurée, cela permet également de démocratiser le sport hippique dans tous les milieux sociaux et au sein du sport scolaire facultatif et du passeport vacances.

Conclusion :

La commission relève que le potentiel d'activité qu'il soit lié au monde hippique ou proche de celui-ci est loin d'être optimum, tenant compte que les installations actuelles sont désuètes et dans le paysage cela ne reflète pas une bonne carte de visite.

Nous félicitons M. Kohnké pour tous les efforts qu'il a consenti dans l'amélioration des installations existantes ainsi que ses projets pour le développement du site.

Nous formulons le vœu que le conseil d'administration étudie le coût et la possibilité d'installer des panneaux solaires en toiture pour fournir une partie de l'énergie.

Vu ce qui précède, votre commission vous propose, par 6 voix pour et 2 abstentions d'accepter le présent préavis tel que présenté par la Municipalité.

Pour la commission, Aude Briand, rapporteure